



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN  
SALLE ERNEST-RICHARD**

**DATE :** 7 septembre 2021

**HEURE :** 19 h

**PRÉSENTS :** Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Patricia Godin (conseillère), Marie-Lou Noël (mairesse suppléante), Patrice-Éloi Mallet (conseiller) et Jules DeSylva (directeur général).

**ABSENTES:** Amélie Ferron-Roussel (conseillère) et Elise Roussel (greffière).

**PUBLIC :** 18 personnes

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19 h. Le maire spécifie au public qu'à chaque réunion il y aura une reconnaissance faite au territoire non cédé des autochtones. Il procède ensuite à une minute de silence pour les personnes disparues de la municipalité.

**2. Divulcation de conflits d'intérêts**

Le conseiller Caron mentionne qu'il est en conflit d'intérêts au point 8.3 Contribution financière 2021 –Salon du livre de la Péninsule acadienne puisqu'il siège sur le conseil d'administration du Salon du livre de la Péninsule acadienne.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Adoption des procès-verbaux**

**4.1. Réunion ordinaire du 3 mai 2021**

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 3 mai 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2. Réunion extraordinaire du 14 juin 2021**

Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Armand Caron que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3. Réunion extraordinaire du 28 juin 2021**


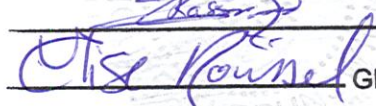
Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 28 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.4. Réunion extraordinaire du 11 août 2021**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Patricia Godin que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 août 2021 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
VILLE DE SHIPPAGAN**

  
\_\_\_\_\_  
  
\_\_\_\_\_  
MAIRE  
GREFFIER

## 5. Suivi des procès-verbaux

Tous les suivis ont été faits.

## 6. Correspondance

### 6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – mai, juin, juillet et août 2021

Le directeur général fait état des permis pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.

### 6.2. Autre

Plusieurs correspondances ont été reçues pour féliciter le conseil de leur élection : du directeur général de Cube Automation, de la directrice générale de la Fondation CHU Dumont, du maire de la Ville de Loudun et de la Présidente des Jumelages, du père Comeau de la Paroisse Saint-André, du Président-directeur général de l'Administration portuaire de Belledune, du recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton, du président de la Société de l'Acadie du N.-B., du vice-recteur de l'UMCS, du maire de la Ville d'Oakville, du sénateur du N.-B. et de la lieutenant-gouverneure du N.-B..

Le conseil a également reçu une correspondance de la ministre des Transports et de l'Infrastructure concernant une lettre envoyée par l'ancienne mairesse sur l'état de l'avancement du pont entre Lamèque et Shippagan. La ministre stipule qu'aucune décision concernant le pont n'a été prise et que le projet était encore à l'étude.

## 7. Rapport des comités

### 7.1 Environnement, transport actif et jeunesse

La conseillère Amélie Ferron-Roussel étant absente, la conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### 7.2 Développement économique et finances

Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### 7.3 Infrastructure et tourisme

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### 7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

### 7.5 Sports et communautaire

La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.


## 8. Affaires nouvelles

### 8.1 Demande de l'avis du comité de révision de la planification – Projet Les Investissements B. Morin Ltée

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage - (219, 1<sup>re</sup> Rue)

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant :

Permettre l'agrandissement de l'espace de stationnement et d'entreposage d'un usage industriel de fabrication de plastique.


  
**VILLE DE SHIPPAGAN**  
 MAIRE  
 GREFFIER



C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.2 Délai supplémentaire avant l'autorisation des procédures légales – 207, 2<sup>e</sup> Rue**

CONSIDÉRANT que l'infraction suivant : un aménagement non conforme (stationnement/entreposage extérieur de véhicule lourd en zone résidentielle), a été constatée sur la propriété appartenant à Madame Monia Lebouthillier, laquelle est située au 207, 2<sup>e</sup> Rue à Shippagan et identifiée par le NID 20866539 et, que cette infraction contrevient :

- a) aux articles 11.18.2.4 et 11.18.2.5 de l'arrêté de zonage de la municipalité de Shippagan, et
- b) au paragraphe 108(1) de la Loi sur l'urbanisme,

IL EST RÉSOLU :

Qu'un délai supplémentaire de trois (3) mois soit accordé à Madame Monia Lebouthillier, soit jusqu'au 30 novembre 2021, pour qu'elle puisse régler l'infraction citée dans la présente résolution (cesser le stationnement/entreposage du véhicule lourd constaté sur sa propriété) et, par le fait même, rendre la situation conforme aux réglementations ci-dessus indiquées; et

si l'infraction citée dans la présente résolution n'a pas été réglée à l'échéance du délai imparti :

IL EST RÉSOLU :

- a) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du paragraphe 135 (1) de la Loi sur l'urbanisme afin que les règlements de la municipalité de Shippagan, ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a);
- c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Shippagan.

Proposé par le conseiller Armand Caron  
Appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Le conseiller Caron quitte la salle étant en conflit d'intérêts.**

### **8.3 Contribution financière 2021 –Salon du livre de la Péninsule acadienne**

L'entente de partenariat entre le Salon du livre de la Péninsule acadienne et la Ville de Shippagan stipule que la contribution financière de la Ville pour l'année 2021 est 12 500 \$. Il est donc proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la Ville verse la contribution financière prévue pour l'année 2021, soit un montant de 12 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

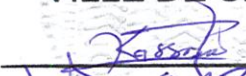
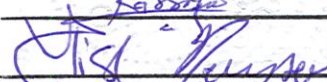
**Le conseiller Caron reprend son siège.**

### **8.4 Nomination de Stéphane Larocque au poste de préposé I Loisir**

Le comité de sélection a procédé à des entrevues pour combler le poste de préposé I Loisir pour la municipalité. À la suite de la recommandation du comité de sélection, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil municipal accepte la nomination de Stéphane Larocque à ce poste à partir du 5 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**VILLE DE SHIPPAGAN**

  
MAIRE  
  
GREFFIER

### **8.5 Demande d'appui financier – Forum Terre à terre - VALORES**

La municipalité a reçu une demande d'appui financier pour le Forum Terre à terre de VALORES qui aura lieu le 11 octobre prochain au Centre des congrès de la Péninsule acadienne. L'événement se veut une journée familiale et aura comme objectif d'informer les participants des biens-faits d'une utilisation optimale des ressources naturelles. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Patricia Godin de participer financièrement à l'activité en octroyant un montant de 828 \$ afin de couvrir les frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.6 Proposition d'un nouveau taux – Certificat d'eau et d'égout**

Afin d'être comparable aux autres municipalités avoisinantes, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron d'augmenter le taux de 10 \$ demandé aux avocats pour l'émission d'un certificat d'eau et d'égout à 20 \$ plus taxe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.7 Soumissions – évaluation structurelle du 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville**

En planification des aménagements futurs du 2<sup>e</sup> étage de l'Hôtel de Ville, la municipalité a demandé des soumissions par invitation à deux firmes d'ingénierie afin d'effectuer une évaluation structurelle. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit à Roy Consultants pour la somme de 2 000 \$ plus taxe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.8 Plan quinquennal de dépenses en immobilisation - Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2019-2023**

Un montant supplémentaire a été reçu dans le cadre du fonds pour le développement des collectivités du Canada, le plan quinquennal pour les années 2019 – 2023 dans le cadre de ce programme a donc été modifié pour y inclure ce montant. Le conseil municipal ayant pris connaissance du document intitulé « Plan quinquennal de dépenses en immobilisations de Shippagan 2019-2023 », il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le plan soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.9 Demande d'appui financier – Picklethon**

La municipalité a reçu une demande pour couvrir les frais de location de l'activité de Picklethon qui a eu lieu le 28 août 2021 au Centre Rhéal-Cormier. Cette activité est dans le but d'amasser des fonds pour l'installation de terrains de Pickleball. Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'octroyer un montant de 500 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Mot du maire**

Le maire fait la lecture de son rapport.

## **10. Levée de l'assemblée**

La réunion est levée à 20h50.

## **11 Parole au public**

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h05.